



Permanence
23 me d'Algerie

Association de Gays et lesbiennes à Lyon

Veuillez indiquer ici, vos,

- Nom, Prénom : LEVY Fabienne
 - Appartenance politique : Parti Radical
 - Date, et signature : 18 Feb 2008

Tete de liste 1^{er} Arrondissement
 Dominique Peibers

Votre commune, met en œuvre des politiques publiques, conformément aux attributions que lui confère la Loi.
 Elle dispose cependant d'une importante marge de manœuvre pour proposer d'autres orientations et donc de véritables choix de société à ces citoyen-ne-s, et notamment en matière de lutte contre les discriminations.

Nous avons donc regroupé ces missions sous quatre chapitres, pour vous permettre de donner votre position en matière de lutte contre les **discriminations liées à l'homosexualité**.

1°) La mission de service public dévolue par la Loi :

Vous engagez-vous à mettre en œuvre, sans discrimination envers les personnes Lesbiennes, Gays, Bisexuelles et Transexuelles (LGBT), les politiques publiques liées à :

- la petite enfance (égal accès aux crèches pour les enfants nées dans des familles gays ou lesbiennes)
- l'éducation, (non discrimination à l'école)
- l'accueil des personnes âgées LGBT, le soutien à domicile,
- le logement,
- l'emploi,
- la culture.

Votre commentaire : Bien sur pas de communautarisme
 Donc ouverture de ppcc de la cité ...

2) La politique « facultative » de la Commune :

Outre les principaux points évoqués au paragraphe 1 ci-dessus,
 * Vous engagez-vous à mettre en œuvre des **actions de formation** destinées aux citoyen-ne-s dans le domaine de la lutte contre les discriminations en général, et contre les discriminations à l'encontre des personnes LGBT en particulier ?

Votre commentaire : Que lutte de des communat : pas de particularisme ou de discrimination positive

* Vous engagez-vous à aider au **financement** d'actions de lutte contre le SIDA et les IST ?

Votre commentaire : Chacun fait de son âme et conscience le pouvoir publics doivent aider la recherche !

* Vous engagez- vous à permettre l'accès à des subventions **d'équipement** et de **fonctionnement**, aux associations représentants les populations LGBT ?

Notre association a, pour la première fois depuis sa création, **obtenu en 2007** une subvention d'équipement pour l'achat de matériel et de mobilier. Demande que nous **réitérons** au titre de l'année **2008**, et dont nous attendons une suite favorable.

Je vous précise cependant qu'il nous a jusqu'alors été impossible de demander des subventions de **fonctionnement** au motif que ces allocations ne pouvaient pas être attribuées à des associations de « type communautaire ».

Votre commentaire : La subvention doit être allouée en fonction d'un projet et d'une forme de première
 Assoc Les subvent à l'équipement pour un pas mais ds un ppcc d' =

3°) **La fonction propre du Maire :**

* Vous serez officier de Police Judiciaire.

Les lieux de convivialité, et/ou les lieux commerciaux fréquentés par les Gays et les lesbiennes ont été, par le passé, l'objet de contraintes particulières de la part de la force publique au motif du trouble à l'ordre public qu'ils occasionnaient. Il s'agissait là d'un détournement de la mission de la Police pour mettre fin à la visibilité des populations LGBT. Pratique qui a heureusement disparu.

Vous engagez-vous à protéger les populations LGBT au même titre que vous offririez votre protection à l'ensemble de la population de votre commune ? et notamment lors de manifestations sur la voie publique (Gay Pride ou tout autre forum) ?

Votre commentaire..... *Chacun a droit à sa protection lorsque*

les manifestations sont autorisées
sur les lieux de convivialité il faut respecter de part et d'autre la Charte Nocturne

* Vous serez officier d'Etat Civil :

Une des principales revendications des gays et des lesbiennes est l'égal accès au mariage pour les personnes de même sexe. Or cette revendication heurte certains élu-e-s car est en contradiction notamment avec leurs convictions religieuses.

Vous engagez-vous, dans le respect de la laïcité de notre République qui sépare les pouvoirs des églises et de l'Etat, à célébrer les unions que la Loi autoriserait, qu'il s'agisse du PACS ou du Mariage, en toute loyauté ?

Votre commentaire..... *si la loi autorise les mariages je célébrerai*
la loi sans problème sans remords

4°) **Le Maire, employeur :**

Vous serez responsable hiérarchique du personnel communal.

Or l'impossibilité actuelle d'accéder à un véritable **statut matrimonial** prive certain-e d'entre nous de ces droits au sein de la fonction publique comme au sein des entreprises privées.

Vous engagez-vous à faire bénéficier vos employé-e-s LGBT des mêmes droits que tout autre salarié-e-s et par exemple en matière de droits à congés en cas de :

- 1) - naissance de l'enfant d'un-e conjoint-e
- maladie de ce même enfant,
- événement familial intervenu dans la « belle famille »
- accident ou incident grave concernant le ou la conjoint-e.

2/ Vous engagez-vous à recruter votre personnel sans discrimination au cas particulier à l'encontre des personnes LBGT ? à lui offrir les mêmes conditions d'accès à une promotion ?

3/ Et à offrir à l'ensemble de votre personnel une formation dans le domaine de la lutte contre les discriminations en général, et contre les discriminations à l'encontre des personnes LBGT en particulier ?

Votre commentaire..... *1/ Si vous êtes PACSÉ vous ne considérez ce*
conjoint et donc au moment la jurisprudence veut de
refuser 1 congé parental à un couple d'homos
2/ ou au 3/ ou au D.I.F.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire nécessaire à la compréhension des enjeux soulevés par nos revendications et vos prises de position.

Merci de retourner dès que possible ce questionnaire à :

ARIS
Association de Gays et de lesbiennes à Lyon
BP n°1125
19, rue des Capucins
69203 LYON Cédex 01
www.aris-lyon.org
contact@aris-lyon.org
04.78.27.10.10

Je suis à disposition
pour vos
reuses) ma pensée
Fathy